

REGLEMENT INTERIEUR DU 1ER AVENE HISTO-TOUR 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019

1- PRESENTATION.

AVENE-HISTO TOUR est une manifestation organisée par l'association «Lo País Avénois » les 7 et 8 septembre 2019, sous la forme d'une ballade réservée prioritairement aux véhicules anciens (mis en circulation avant 1990), sauf exception pour des véhicules spéciaux, rares, ou ayant un intérêt patrimonial particulier, sur acceptation par l'organisateur.

Elle offre la possibilité aux participants et au public de partager passion et curiosité tout en faisant découvrir AVENE et ses environs. Le thème du 1er AVENE HISTO-TOUR sera présenté aux participants et au public le jour de la manifestation.

Cette « ballade » de véhicules anciens n'est en aucun cas une épreuve sportive.

2-L'ORGANISATEUR

L'association « Lo país Avénois » porte l'organisation de cette manifestation, en partenariat avec Avène Eau Thermale l'Hôtel, ainsi que la Municipalité d'AVENE, et entend s'appuyer aussi sur plusieurs autres personnes, bénévoles, qui peuvent apporter leur aide de par leur compétence ou par la simple passion pour les véhicules anciens ou l'animation de village elle-même.

Il est précisé que l'association est compétente pour encaisser les versements des participants, et pour payer les divers frais liés à cette manifestation (plaques rallye, restaurants,...).

L'organisateur n'est tenu à aucune responsabilité en cas d'accidents de toute nature, que pourraient provoquer ou dont pourraient être victimes les participants. Il ne pourra pas non plus être tenu pour responsable en cas d'annulation de la manifestation pour des causes naturelles ou par une non autorisation administrative ou légale .

3-DEROULEMENT de la MANIFESTATION.

Samedi 7 septembre : accueil des participants, au village d'AVENE, parking rive droite de l'ORB, de 9 à 13 heures : vérification des véhicules et des documents administratifs. Consignes et suggestions pour bien profiter de ces journées. Mise en place et gestion d'un parc fermé-véhicules permettant au public de voir les voitures, etc...

-Départ de la 1ère boucle à partir de 13h30 en principe dans l'ordre des numéros attribués sur les plaques-ballade. Retour de cette 1ère étape sur road-book à partir de 16h30 au parc fermé près des thermes d'AVENE. Si souhaité, le véhicule y passe la nuit (surveillance assurée).

« Quartier libre » jusqu'à dimanche matin.

Dimanche 8 septembre : Retour des voitures au village, parking de la veille, pour départ de la 2ème boucle (première voiture départ à 9 heures).

Accueil d'éventuels participants nouveaux n'ayant pas pu venir le samedi, et dans la limite des places disponibles, sur décision de l'organisation.

Retour sur road-book prévu à partir de 11h30 pour la première voiture, et vers 13 heures pour la dernière. Récupération des fiches-résultats des participants pour la remise des prix.

A partir de 13h, repas convivial en commun au restaurant « Les MURIERS »

A 15 heures environ « Cérémonie de clôture avec remise de récompenses ».

A 16 heures environ : fin de la manifestation.

4-INSCRIPTION DES PARTICIPANTS :

L'envoi courrier ou e-mail du bulletin d'inscription avec les documents joints soumet les participants à l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur notifie personnellement au participant son inscription, incessible d'ailleurs.

Lors de l'accueil sur place, une « plaque rallye » ainsi que 2 autocollants sont remis à chaque équipage.

5- ASSURANCES, SECOURS et ENCADREMENT et SECURITE.

Les participants font évidemment leur affaire pendant toute la durée de la manifestation du respect du code de la route, comme du respect des lieux traversés, en ayant pour objectif simple de profiter d'une belle ballade en voiture ancienne, et de paysages ou de lieux emblématiques liés au thème de ce 1er histo-tour d'AVENE.

En cas de difficultés au cours des étapes, les participants peuvent obtenir des renseignements au moyen des numéros de téléphones qui sont mentionnées sur le road-book. (gros retard, panne par exemple).

Le participant déclare être correctement assuré dans le cadre de cette manifestation, tant en ce qui concerne le véhicule qui circule sur la voie publique, qu'en ce qui concerne sa responsabilité personnelle civile. Il déclare qu'il sera responsable des dommages causés aux tiers ou aux membres de sa famille ou de ses co-accompagnants dans cette manifestation.

S'il devait « passer le volant » à une autre personne, il déclare être bien responsable d'avoir vérifié que celle-ci est bien titulaire d'un permis de conduire.

Signature précédée de « bon pour acceptation du règlement
intérieur »

Monsieur/ Madame.....
Véhicule :